

PARIS (MPE-Média) - En déplacement jeudi 19 septembre dans le Pas-de-Calais, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault accompagné de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, et de Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé le lancement de « J'éco-rénove, J'économise », dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements, annonce le porte-parole du ministère de l'Ecologie. Détails.

Annoncé à la veille de l'ouverture de la Conférence environnementale et de l'annonce que doit faire le chef de l'état sur la transition énergétique, ce dispositif marque le lancement opérationnel du plan de rénovation énergétique de l'habitat qui répond à l'engagement du président de la République de rénover 500.000 logements par an d'ici à 2017, explique le ministère.

Il s'agit de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. En France, 45 % de l'énergie est consommée par le secteur du bâtiment, qui émet environ 25 % des gaz à effet de serre. En effectuant des travaux de rénovation énergétique, une famille peut réduire sa consommation d'énergie et faire d'importantes économies, précise la même source.

La facture annuelle de chauffage représente environ 900 € en moyenne par ménage (soit 9 % de leur budget). Entre une maison mal isolée et une maison très performante, la facture peut passer de plus de 2.500 à 250 € par an, ce qui représente une économie de près de 200 € par mois !

Inciter les français à rénover

« J'éco-rénove, J'économise » a pour ambition d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches. Il repose sur deux principaux leviers :

- un véritable service public de la rénovation énergétique pour faciliter l'accès à l'information et offrir un accompagnement, via un numéro de téléphone unique national, un site Internet et plus

de 450 « points rénovation info service » (PRIS) répartis sur l'ensemble du territoire ;

- des aides aux particuliers pour financer la rénovation énergétique de leur logement : les aides existantes (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable) vont être optimisées ; la subvention spécifique pour les ménages modestes (46 % des Français) a été renforcée (de 35 à 40 % du montant des travaux) et deux nouvelles primes de 1 350 et 3 000 euros ont été créées (deux tiers des Français y sont éligibles). Ces aides s'ajoutent aux dispositifs innovants de subventions des collectivités locales.

Le plan étatique s'appuie sur les réseaux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), qui maillent tout le territoire, ainsi que sur le Commissariat général à l'investissement.

Le Gouvernement va lancer en parallèle une campagne de communication grand public dont l'objectif est de sensibiliser les Français à l'intérêt d'éco-rénover leur logement, les informer sur l'importance des aides déployées par les pouvoirs publics et les inciter à engager des travaux de rénovation énergétique.

La Rédaction

Plus de détails sur :

N° Azur : 0810 140 240 (prix d'un appel local)

Site Internet :

www.renovation-info-service.gouv.fr

